

ACTI GYM SARLAT

Site Internet : actigs.fr

Adresse e-mail : info@actigs.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2023- 2024

La licence sera envoyée directement par la F.F.E.P.G.V à votre adresse email ou à celle du Club.

Renouvellement licence Nouvelle adhésion

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :
.....
.....

CP : Ville :

Tél :

Mobile :

Email :

Profession :

(Adresse mail nécessaire pour

l'envoi de la licence et de la
convocation à l'Assemblée

Générale en janvier)

Photo d'identité souhaitée



Souhaitez- vous que la Fédération communique votre adresse e-mail à ses partenaires ?

Oui Non

J'ai bien pris connaissance de toutes les modalités de l'assurance de base incluse dans la licence sur le panneau d'affichage du club. Je suis également informé(e) de la possibilité de souscrire une option complémentaire IAC sport. Dans ce cas je dois me connecter directement sur le site <https://ffepgv.grassavoie.com/>

Signature obligatoire

La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France renvoie aux fédérations sportives la possibilité de rendre obligatoire la présentation d'un certificat médical lors de la prise d'une licence sportive. Le Comité Directeur sur proposition de la commission médicale de la FFEPGV a ainsi supprimé l'obligation de présenter un certificat médical au profit d'un questionnaire de santé.

A compter du 1er septembre 2022, tous les licencié(e)s devront remplir un **questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.**

A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois.

Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence.

Site Internet : actigs.fr
Adresse e-mail : info@actigs.fr

Contacts **ACTI GYM SARLAT**

Chantal Soenen-Delpeyrat (Présidente) 06.45.71.72.26
Nicole Grenaille (Administratrice) 05.53.59.36.80
Véronique Latreille (Secrétaire) 05.53.59.34.43

Gymnase de la plaine des Jeux à SARLAT LA CANEDA

LUNDI	9H 15 - 10 H 15
MARDI	17 H 30 - 18 H 30 18 H 30 - 19 H 30
JEUDI	16 H 30 - 17 H 30 17 H 30 - 18 H 30 18 H 30 - 19 H 30
VENDREDI	10 H 00 - 11 H 00 17 H 00 - 18 H 00

Montant de la Cotisation Annuelle

Individuelle : 140 € (dont 30 € de licence et assurance)

Couple : 230 € (dont 60 € de licence et assurance)

Chèque à l'ordre d'Acti Gym Sarlat

Vous pouvez régler la totalité de la cotisation

ou établir 3 chèques

datés de septembre 2023,

du 1er janvier 2024 et du 1er avril 2024

Cotisation individuelle

66€ septembre

37€ janvier

37€ avril

Cotisation couple

116€ septembre

57€ janvier

57€ avril

L'inscription sera prise en compte dès la remise du chèque ou des 3 chèques, du questionnaire-attestation ou d'un certificat médical.